AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-5-74 752618

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

17 Mai 1974

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 X

Bulletin n° 11 - Mai 1974

VIGNE

MILDIOU : Le refroidissement survenu au cours de la première décade de Mai a freiné le développement végétatif et aussi celui des ravageurs et autres maladies. Le premier traitement recommandé selon les situations (SAONE-et-LOIRE, COTE D'OR) a parfois été suivi avec un certain décalage. Par ailleurs, le réchauffement survenu depuis quelques jours a entraîné le développement de la végétation ; la situation climatique reste instable (risque d'orages). En conséquence, nous conseillons ce qui suit :

- JURA, YONNE, NIEVRE : traitement dès réception (à partir du 20 Mai)
- Dans l'YONNE, il conviendra de surveiller particulièrement l'état sanitaire des vignes soumises à l'aspersion au moment du gel.
- COTE D'OR, SAONE-et-LOIRE : dans les vignes non traitées où la végétation s'est lancée, effectuer le traitement dès réception (à partir du 20 Mai).

Dans les vignes traitées, la protection devra être renouvelée avant le 27 Mai.
En Côte Chalonnaise, et en situations tardives où la végétation était jusqu'à maintenant peu développée, il convient d'effectuer également ce traitement. Cet avis ne concerne pas les vignes gelées dont la végétation est très réduite.

OIDIUM : Ajouter un soufre micronisé mouillable. (Ceci est particulièrement recommandé sur Chardonnay).

PYRALE : (BEAUJOLAIS et COTE D'OR) Ajouter un insecticide, cité dans la précédente note, si la présence de ce ravageur est décelée, le réchauffement devant entraîner à nouveau une activité de la pyrale.

TORDEUSES : (Cochylis-Eudémis) Le vol a débuté (MACONNAIS, BEAUJOLAIS, COTE D'OR) depuis quelques jours. Recourir à l'emploi d'insecticide de "type préventif" dans les situations précoces favorables des régions citées. Consulter les notices des fabricants pour connaître le mode d'action du produit utilisé.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Le renouvellement des traitements est fonction d'un certain nombre de considérations dont certaines sont laissées à l'appréciation de l'arboriculteur. Il faut en effet tenir compte :

1) de la présence d'un inoculum (germes permettant la contamination) plus ou moins important. Le bon état sanitaire du verger et l'absence de maladie dans les arbres des environs limitent les risques de contamination et permettent de "tirer" sur le nombre des traitements.
2) de la rémanence des produits
3) du lessivage des fongicides par les pluies violentes ou persistantes
4) du développement de la végétation

Des essais effectués par le Service de la Protection des Végétaux ont montré qu'une protection assurée régulièrement tous les 14 jours donnait des résultats suffisants avec la plupart des fongicides conseillés contre les tavelures.
Il convient donc de tenir compte de ces remarques pour renouveler les pulvérisations ; la multiplication des traitements, même fongicides, peut en effet perturber fortement l'équilibre sanitaire des vergers et favoriser des pullulations de ravageurs ou sensibiliser la plante à certains champignons.
Par ailleurs, il importe de ne pas prendre des risques inconsidérés par une cadence de traitements trop échelonnés, des contaminations pouvant alors se produire.

P. 1442

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté", Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

OIDIUM DU POMMIER : Renouveler la protection.

MONILIA SUR CERISIER : De nombreuses petites pluies tombées depuis la fin Avril et le relèvement sensible des températures sont favorables au développement du monilia sur les fruits. Un nouveau traitement est conseillé dans les régions où l'évolution de ces fruits est rapide (YONNE). On devra utiliser un des produits suivants :

- bénomyl (Benlate) : 30 g. m.a./hl
- folpel, thiabendazole (Tecto 60) : 100 g. m.a./hl
- méthylthiophanate (Pelt 44) : 70 g. m.a./hl
- mancozèbe (Dithane M 45, Sandozèbe) : 160 g. m.a./hl
- thirame : 200 g. m.a./hl

Le bénomyl et le folpel également recommandé contre "l'anthracnose" sont à conseiller dans les vergers où cette maladie est à craindre.

MOUCHE DE LA CERISE : Les premières captures de "mouche" ont été notées dans la région de BEAUNE et comme certaines variétés de cerises arrivent au stade sensible, un premier traitement est préconisé sur les fruits rougissants avec l'un des produits conseillés sur notre bulletin n° 4 du 6 Mars et en tenant compte des délais avant récolte (bulletin n° 5 du 12 Mars)

HOUBLON (Note n° 3)

MILDIOU : Les conditions climatiques actuelles étant favorables au développement de la végétation et du mildiou, il convient de renouveler la protection du feuillage.

BETTERAVES

PEGOMYIES - PUCERONS : Le temps a été favorable au dépôt de nouvelles pontes de la mouche de la betterave. Les dégâts constatés dans certains champs risquent de s'accentuer. D'autre part, les toutes premières colonies de pucerons verts et noirs ont été trouvées.
Au cas où un traitement se justifierait, utiliser de préférence un produit efficace contre les larves de la mouche de la betterave et les pucerons.

Les Ingénieurs concernés :
J. PETIOT - M. TISSOT - G. FLAMANT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU DE LA VIGNE

Comme chaque année la Station d'Avertissements ouvre un concours pour la détection des premières taches de mildiou. Les lauréats sont récompensés par une prime de :

- 50 Frs pour la première tache signalée dans la région

et de 30 Frs pour la seconde.

L'envoi doit arriver en bon état : placer les feuilles dans un sac plastique ou dans un peu de coton légèrement humide. Pour obtenir cette prime, envoyer dès sa découverte, la feuille contaminée et le questionnaire ci-après dûment rempli.

Nom et prénom ....
Adresse ....
Commune où est situé le vignoble .... Lieu-dit ....
Cépages ....
Situation de la feuille malade sur la souche (1ère, 2ème, 3ème, 4ème feuille) etc..........
Nombre de taches observées dans la parcelle ....
Situation de la parcelle (1) : en côteau, en plaine, cuvette ....
Date de la découverte .... Signature ....

(1) Rayer les mentions inutiles.

P 447